

# Liste de contrôle

Que faire après un accident ?

- Parcourir ce dépliant et contacter la HelpLine en cas de questions.
- Dommages matériels : noter l'immatriculation et l'assurance RC de la personne ayant occasionné l'accident, remplir le constat européen d'accident.
- Personnes blessées : toujours informer la police et exiger un document avec les coordonnées des personnes impliquées.
- Ne pas renoncer à la plainte pénale avant d'avoir reçu une confirmation écrite de la responsabilité. Si indiqué, déposer une plainte pénale dans les trois mois.
- Responsabilité pas clairement établie : demander par écrit le rapport de police auprès du ministère public.
- Demander une reconnaissance de responsabilité auprès de l'assurance RC de la personne ayant occasionné l'accident.
- Annoncer l'accident : employeur, caisse maladie, assurance-accidents ou ORP.
- Lister les dommages/positions pour l'assurance (véhicule, perte de gain, aide, etc.). Conserver les justificatifs !
- Consulter impérativement un médecin en cas de douleurs, même si elles surviennent plus tard. Demander un certificat médical et documenter les blessures.

Prenez contact avec nous : nous vous conseillons individuellement et vous indiquons les étapes à suivre.



Informations détaillées :  
[www.roadcross.ch/fr/helpline](http://www.roadcross.ch/fr/helpline)



HelpLine  
021 311 66 13



helpline@roadcross.ch



[www.roadcross.ch/fr/](http://www.roadcross.ch/fr/)

RoadCross<sup>+</sup>  
SUISSE

La voie de la sécurité. Pour vous.

#### Siège principal

RoadCross Schweiz  
Zweierstrasse 22  
8004 Zürich

#### Bureau Suisse romande

RoadCross Suisse  
Rue du Bugnon 18  
1005 Lausanne

Nous répondons à vos appels du lundi au vendredi de 10 à 12 heures.

#### Grâce à vos dons, nous aidons gratuitement :

IBAN: CH80 0900 0000 8000 6644 3  
PostFinance, compte: 80-6644-3  
BIC: POFICHBEXXX



RoadCross<sup>+</sup>  
SUISSE

La voie de la sécurité. Pour vous.

Que faire après un

# accident ?

Nous vous aidons. Gratuitement.

HelpLine  
021 311 66 13

Information  
Conseil  
Accompagnement

# Qui sommes-nous ?

Votre soutien après un accident

RoadCross Suisse est votre interlocutrice pour les questions liées aux accidents de la route.

- Vous avez des questions sur les étapes à suivre après un accident ?
- Vous avez l'impression de ne pas réussir à faire valoir vos droits ?
- Vous désirez entrer en contact avec des spécialistes tels qu'avocats, personnel médical, thérapeutes ?
- L'un ou l'une de vos proches a besoin d'aide à la suite d'un accident ?
- Vous avez causé un accident et souhaitez en parler dans un cadre confidentiel ?

En tant que fondation indépendante, nous nous engageons pour vous. Pour que vous obteniez de l'aide quand vous en avez le plus besoin. Nous analysons votre cas, identifions vos besoins et nous vous soutenons afin de garantir vos droits. À votre demande, nous vous mettons en relation avec des spécialistes de notre réseau. Les services de notre centre de conseil sont **gratuits**.



**021 311 66 13**

du lundi au vendredi, de 10 à 12 heures



helpline@roadcross.ch



www.roadcross.ch/fr/

Tout accident est unique.

# Comment allez-vous ?

Parlons-en

Un accident frappe sans prévenir et peut totalement déstabiliser les personnes concernées. Demandez de l'aide si la situation semble vous dépasser. Notre équipe est là pour vous, que vous ayez besoin d'un soutien administratif, juridique ou psychologique.

Surmonter un accident peut prendre du temps. Les symptômes suivants peuvent entre autres se manifester :

- Troubles du sommeil, y compris cauchemars
- Peurs
- Nervosité, irritabilité
- Flash-backs
- Trous de mémoire
- Tendance à l'isolement

L'apparition d'un ou plusieurs symptômes est une réaction tout à fait normale. Prenez contact avec nous si aucune amélioration n'est constatée après plusieurs semaines et si vous avez du mal à reprendre vos activités quotidiennes.

Contactez-nous.

# Que s'est-il passé ?

À vos côtés – en tout temps

## ACCIDENT AVEC DÉGÂTS MATÉRIELS

Nous vous aidons à garder une vue d'ensemble sur votre accident et planifions avec vous la meilleure façon de procéder. Nous vous soutenons dans vos contacts avec la police, les assurances et les différentes parties impliquées. Pour que vous puissiez surmonter cet événement le plus rapidement possible.

## ACCIDENT AVEC DOMMAGES CORPORELS

Lorsqu'une personne est blessée dans un accident, de nombreuses questions se posent : doit-on consulter un médecin ? Faut-il déposer plainte ? À quelles prestations a-t-on droit ? Nous examinons votre situation en détail et vous conseillons quant aux étapes à suivre. Notre objectif : que vos droits soient assurés.

## ACCIDENT AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT

Nous vous épaulons si vous avez perdu un être cher lors d'un accident de la route. Vous souhaitez échanger avec des personnes ayant vécu une situation similaire ? Nous vous aidons à trouver les groupes ainsi que les services et personnes spécialisés pouvant vous convenir. Nous sommes également là pour vous pour un entretien téléphonique ou par Zoom.

Le plus tôt sera le mieux.